



Migrations

Naufrage dans la Manche : une procédure judiciaire inédite lancée par le fils d'un disparu

Pour la première fois, un exilé, survivant d'un naufrage dans la Manche, interpelle la justice pour faire la lumière sur les défaillances du processus d'identification des victimes de naufrages. Ce jeune Syrien remue ciel et terre pour connaître le sort de son père, disparu lors d'une tentative de traversée en octobre 2024.

Maïa Courtois, Maël Galisson et Simon Mauvieux

1 mai 2026 à 15h14

La justice ne peut plus ignorer le sort des dizaines d'exilé·es dont la trace a été perdue alors qu'ils et elles essayaient de rejoindre le Royaume-Uni. En juin 2025, *Mediapart* a révélé un bilan jusque-là inconnu : au moins 46 exilé·es étaient porté·es disparu·es dans la Manche entre 2020 et 2024. L'enquête pointait aussi des dysfonctionnements dans le processus d'identification et d'accompagnement des proches des victimes.

Le signalement adressé à la procureure de Boulogne-sur-Mer par Osama Ahmed, le 20 avril 2026, vient confirmer ces défaillances. Ce jeune Syrien originaire d'Alep, rescapé d'un naufrage le 23 octobre 2024, a perdu la trace de son père, Ahmed Ahmed, à ses côtés dans l'embarcation avant le naufrage.

Un an et demi après sa disparition et d'innombrables démarches, las de ne pas obtenir de réponse des autorités françaises, il ne demande qu'une chose : « *Je veux retrouver mon père.* » La justice doit désormais décider si elle se saisit ou non de ce signalement.



Osama Ahmed en novembre 2024. Rescapé du naufrage du 23 octobre 2024, il cherche toujours des réponses après la disparition de son père Ahmed Ahmed. © Photo Valentina Camu / Divergence

Ce 23 octobre, un zodiac, dans lequel avaient embarqué près de 70 personnes exilées, fait naufrage au large de Sangatte, dans le Pas-de-Calais. Le bilan officiel, paru le jour même, fait état de trois personnes décédées. Mais une enquête de *Mediapart* révèle alors que le nombre de victimes est sous-estimé et qu'au moins treize personnes sont aussi portées disparues. Il s'agit alors de l'accident en mer le plus meurtrier dans la Manche après celui du 24 novembre 2021.

Dans les semaines qui suivent l'accident, la Manche rejette treize corps sur les plages de Calais, de Sangatte, de Wimereux ou encore de Douvres. Chaque découverte de cadavre a donné lieu à l'ouverture d'une enquête individuelle visant à établir les circonstances du décès et à identifier la victime. En février 2025, dix de ces enquêtes sont formellement rattachées à l'investigation sur le naufrage d'octobre 2024, selon le parquet de Boulogne-sur-Mer.

Pourtant, selon nos informations, un an et demi après les faits, seulement sept personnes sur les treize portées disparues ont été formellement identifiées et leurs dépouilles restituées aux familles. La procureure de Boulogne-sur-Mer, Cécile Gressier, indique à *Mediapart* que quatre corps non identifiés font toujours l'objet d'une enquête pour déterminer les causes de la mort.

Une réaction face à l'inertie

Le signalement d'Osama Ahmed met en avant des délais interminables, voire des ratés dans la recherche de l'identité des victimes. Le 27 décembre 2024, le jeune homme réalise un test ADN auprès de la police aux frontières de Calais, afin de permettre une comparaison ADN avec un corps retrouvé cinq jours plus tôt.

Trois mois plus tard, en mars 2025, c'est au tour de la brigade de surveillance du littoral de Boulogne-sur-Mer de promettre des résultats en juin à La Margelle, association qui assiste Osama Ahmed dans ses démarches.

Il faut ensuite attendre août 2025, après plusieurs relances, pour qu'un troisième interlocuteur, un autre gendarme, rappelle Jeanne Bonnet, une des cofondatrices de La Margelle. Membre de la cellule Nodens, créée en novembre 2024 pour centraliser les investigations sur les dépouilles retrouvées sur les plages, le gendarme annonce que la comparaison ADN n'a toujours pas été réalisée.

Dans un mail aux autres associatifs, celle-ci rapporte les propos de l'officier : « *La comparaison aurait dû être faite par l'ancien service chargé de cette enquête, il y a eu un loupé.* » Le gendarme assure que son équipe va « *désormais faire la comparaison* ».

Mais là encore, rien ne se passe pendant six mois. Finalement, fin février 2026, soit plus d'un an après la prise ADN d'Osama Ahmed, la Nodens indique à l'avocat Emmanuel Daoud, saisi par le jeune homme, que le corps restant à identifier est « *vraisemblablement de peau noire et qu'une comparaison ADN étant peu susceptible de prospérer, elle n'était pas envisagée en l'état* ».

Interrogée par *Mediapart*, la procureure de Boulogne-sur-Mer confirme que « *l'ADN d'Osama Ahmed a effectivement été prélevé, [mais qu']aucune comparaison n'a été possible* », en précisant qu'aucun corps retrouvé jusqu'alors ne correspond au profil du Syrien. À ce jour, Ahmed Ahmed « *demeure porté disparu en mer* », conclut-elle.



Ahmed Ahmed a disparu lors du naufrage de l'embarcation au large de Sangatte (Pas-de-Calais) le 23 octobre 2024. © Photo Valentina Camu / Divergence

« *Au total, près d'une trentaine de tentatives de contact et de déplacement auprès des autorités françaises ont été effectuées pour retrouver le corps de M. Ahmed Ahmed* », indique le signalement. Ses auteurs rappellent qu'il existe, dans le droit, « *une obligation claire pour les autorités françaises de diligenter des recherches effectives et de mettre en œuvre les procédures d'identification nécessaires. [...] À défaut, la responsabilité de l'État est susceptible d'être engagée* ».

Des défaillances qui affectent des dizaines de familles

Après avoir frôlé la mort dans un naufrage, Osama Ahmed doit vivre avec l'absence de son père, dont il ignore encore le sort. « *Pourquoi est-ce que je subis ce traumatisme depuis bientôt deux ans ?*, demande-t-il. *En tant qu'être humain, j'ai le droit de vivre comme tout le monde, mais je ne cesse de me demander pourquoi mon père n'a toujours pas été retrouvé.* »

« *Osama est terriblement vulnérable sur le plan psychologique*, constate M^e Emmanuel Daoud. *Ce jeune homme ne retrouvera pas le repos tant qu'il n'aura pas honoré la mémoire de son père et honoré sa dépouille.* » Il prévient : « *Si ce signalement n'est pas suffisant, nous déposerons une plainte.* »

« *On n'arrive même plus à suivre quels corps restent à identifier. Il faudrait de la transparence. Il faudrait que les autorités communiquent directement avec les familles. Nous ne devrions pas nous retrouver dans cette position, très compliquée, d'intermédiaire* », déplore Jeanne Bonnet.

Devant la commission d'enquête sur les accords du Touquet, mercredi 29 avril, la procureure de Boulogne-sur-Mer a reconnu « *des délais* » qu'elle « *regrette* » dans les procédures d'identification, face à des familles qui « *attendent une réponse avec angoisse et inquiétude* ».

Car Osama Ahmed n'est pas le seul à pâtir des défaillances dans le processus d'identification des victimes de naufrage. Si certain·es exilé·es disparu·es le 23 octobre 2024 ont finalement été identifié·es après d'innombrables démarches, d'autres attendent, parfois depuis des années.

Depuis l'Allemagne où il réside désormais, et où l'asile lui a été refusé, le jeune Syrien reste dans l'incompréhension : « *Les autorités françaises se basent sur des suppositions, sans même prendre la peine de réaliser des tests ADN, se fiant à la couleur de peau et à la présence éventuelle de pigmentation. Est-ce vraiment sur cette base qu'elles enterrent des personnes ?* » Il ajoute : « *Je demande simplement qu'ils répètent les analyses ADN pour chaque individu, que mon dossier soit rouvert et fasse l'objet d'une enquête approfondie.* »

Maïa Courtois, Maël Galisson et Simon Mauvieux